

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT
Lycée Bertrand d'Argentré
35500 VITRÉ

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Quorum : 15.....

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 28

Date de convocation : 10/11/2023

Nombre d'absents excusés : 1

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du CA du jeudi 28 septembre 2023.

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Installation du Conseil d'Administration: mise en place des commissions – règlement intérieur du Conseil d'Administration.
2. Validation du projet d'évaluation.
3. Projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires.

II. Affaires administratives et financières

1. Convention Assistants d'EDucation (AED).
2. Conventions (Erasmus, groupement de commande de Bréquigny).
3. Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2023.
4. Délégation de signature au chef d'établissement par le Conseil d'Administration.
5. Projet de Budget 2024 et rapport budgétaire.

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

CHAUSSEE Sylvain

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 21/11/2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	MERLIN Hélène	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardjouma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier	X						
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	MATHIEU Danielle	X			MAIGNAN Philippe			
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain	X						
Total		9	8		1	1			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BURIN Hélène	X			GOUT Didier			
		PESCHARD Isabelle	X			CHESNEAU Delphine			
		POULLAIN Pascale	X			HARNETT Sophie			
		DE BREMOND D'ARS Louise	X			LE MEUR Guillaume			
		BRUNO Lenaig			X	BERTHEUX Marie	X		
		LE SANN BOUTRUCHE Marilyne			X	DELORME Armelle			
		GUILLAUME Catherine	X			SAVATTE Romain	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUTHIER Fabrice	X			JAMIER Isabelle			
		BIGOT Marie-Claude	X			LE DORZE Nolwenn			
		BLANDEAU Nathalie	X			GREGOIRE Anthony			
Total		10	8	2	10	2			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENNEC Sandrine			X	DA SILVA Christine			
		CHAUSSÉE Sylvain	X			GOURRIN Raphaëlle			
		DAVENEL GUERIN Pascale	X			ROBINNE Delphine	X		
		GRIPPON Joël	X			DUFRESNE Nathalie			
		DELIN-BURON Mélanie	X			JAN Grégory			
	Elèves	GAUTHIER Marie	X			LENERT Elina			
		RENOU Maïlys	X			LOMBARDI Merlin			
		BRAULT Justine	X			MARINIG Rose			
		GOUALI Sarah	X			MOTTE Elia			
		HUDDLESTONE—PIERROT Noémie	X			MANCEAU Inès			
Total		10	9	1	10	1			

Début de séance 18h19

Nombre de présents : 26 à l'ouverture +1 à 18h34 +1 à 18h56

Nombre d'absents : 1

Monsieur le Proviseur fait état des présences et déclare le quorum atteint avec 26 membres (+2 membres par la suite). Il remercie l'ensemble des membres pour leur engagement.

Le précédent procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Septembre dernier est soumis au vote.

Un représentant du corps enseignant précise que le sujet relatif à la répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) ne figure pas dans le procès-verbal. Monsieur le Proviseur indique que ce point n'avait pas été abordé, le sujet sera reprogrammé sur un prochain Conseil d'Administration.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents le procès-verbal est adopté.

Présentation de l'ordre du jour (sans questions diverses).

RUBRIQUE I – Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

Sujet 1.1 Installation du Conseil d'Administration : mise en place des commissions – règlement intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur le Proviseur présente les différentes commissions et leurs affectations. Il reste 5 postes à pourvoir : 2 pour les représentants des personnels et 3 pour les représentants des élèves. Etant précisés que cela n'occasionne pas de blocage pour le fonctionnement des commissions.

Un représentant du corps enseignant demande une précision sur les modalités de convocations pour les commissions. Monsieur le Proviseur précise que les commissions seront convoquées sur le même format que les Conseils d'Administration c'est à dire par courriel.

Concernant la commission CVL (Conseil de la Vie Lycéenne), les représentants des élèves se réunissent déjà au Manoir BOISJEAN le plus souvent. Une information sera apportée aux représentants des professeurs en amont des prochaines réunions.

Monsieur le Proviseur procède lecture et commentaires du projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année scolaire 2023-2024. Il précise que lors du Conseil d'Administration de l'an dernier, le principe de la suppression de la Commission Permanente avait été adopté. Il précise qu'à tout moment, cette Commission Permanente pourra être remise en place en cas de nécessité.

Aussi, l'Article 10 du règlement précise que les procès-verbaux des Conseils d'Administration une fois validés doivent apparaître sur le site Internet de l'établissement. Ce qui n'est pas encore le cas.

Un représentant du corps enseignant demande s'il était possible de diffuser ces documents via Pronote. Monsieur le Proviseur précise qu'un document papier est mis à disposition à 2 endroits dans la salle des professeurs et qu'il n'est pas prévu une diffusion sur Pronote.

Vote à l'unanimité des 27 membres présents pour l'adoption du présent règlement intérieur du CA pour l'année scolaire 2023-2024.

Sujet 1.2 Validation du projet d'évaluation

Monsieur le Proviseur précise le contexte des modalités d'évaluation. En effet, le diplôme du baccalauréat est délivré au vu des résultats obtenus, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de la note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant la scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de la note globale.

Le Projet d'Evaluation garantit la transparence et l'équité de la délivrance du diplôme du Baccalauréat, mais aussi la qualité d'une évaluation qui concourt directement à l'accès à l'enseignement supérieur. Il décline l'ensemble des principes dans les différents champs disciplinaires.

Monsieur le Proviseur indique que par souci pratique, ce document de projet d'évaluation a déjà été diffusé aux familles et qu'un travail sérieux avait déjà été réalisé avec l'ensemble de la communauté éducative.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption du projet d'évaluation du lycée.

Sujet 1.3 Projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires

Il est fait état de plusieurs projets de sorties pédagogiques :

- **Sortie pédagogique à Paris le Vendredi 12 Janvier 2024** : à destination des 1eres en spécialité Histoires des Arts groupe B et C. 47 élèves et 3 accompagnateurs. Coût par élèves de 60.48€ et 20€ demandés en participation.

Un représentant du corps des enseignants demande l'intégration d'un 4^{ème} accompagnateur. Monsieur le Proviseur précise qu'il s'agit d'un Budget prévisionnel et que seulement 3 accompagnateurs sont positionnés sur cette proposition. La situation pourra être réexaminée en cas de besoin.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption du projet de sortie pédagogique à Paris et de son Budget prévisionnel.

- **Séjour pédagogique à Bruxelles du 18 au 23 Février 2024** : à destination des Terminales STMG 1. 29 élèves et 3 accompagnateurs. Coût par élèves de 586.12€ et 100€ demandés en participation. Il est précisé qu'une subvention Erasmus de 14K€ permet d'alléger la participation des familles.

Un représentant du corps enseignant précise que ce séjour intervient pendant une période d'évaluation du baccalauréat des élèves de Terminales dans les matières sportives, ce qui va entraîner la nécessité de faire une évaluation complémentaire pour ces élèves. Une meilleure concertation serait nécessaire. Monsieur le Proviseur indique qu'il reste difficile d'anticiper l'ensemble des paramètres pour des séjours à l'étranger.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption du projet de séjour pédagogique à Bruxelles et de son Budget prévisionnel.

- **Sortie pédagogique à Paris le Vendredi 15 Mars 2024** : à destination des BTS SAM2. 15 élèves et 3 accompagnateurs. Coût par élèves de 102.65€ et 30€ demandés en participation.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption du projet de sortie pédagogique à Paris et de son Budget prévisionnel.

- **Séjour pédagogique à Lorient et sa région du 22 au 24 Mai 2024** : à destination des Secondes 9 et 12. 55 élèves et 5 accompagnateurs. Coût par élèves de 174.55€ et 160€ demandés en participation.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption du projet de séjour pédagogique à Lorient et de son Budget prévisionnel.

Monsieur le Proviseur précise que les séjours de plusieurs jours intègrent une assurance en cas d'annulation.

Monsieur le Proviseur indique que le projet de voyage pédagogique à Paris pour des élèves de Terminales en Histoire Géographie du 15 au 17 Mai 2024, validé par le Conseil d'Administration du 23 Juillet 2023, a été annulé à cause du changement des dates des épreuves du baccalauréat.

RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Convention Assistants d'Education (AED)

Les assistants d'éducation sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative. Monsieur le Proviseur présente le projet de Convention de Mutualisation pour la gestion des AED.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour donner autorisation de mettre en place la convention de mutualisation des AED.

Sujet 2.2 Conventions (Erasmus, groupement de commande de Bréquigny)

- Le Gestionnaire présente un projet de convention pour l'achat groupé de commandes avec l'établissement scolaire de Bréquigny (achats de fournitures...).

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de la convention de Groupement de commande de Bréquigny.

- Le Gestionnaire présente 3 projets de convention de subvention :
 - Convention de subvention pour le programme Erasmus 2023-1-FR01-KA131-HED-00113886 (mobilité BTS).
 - Convention de subvention pour le programme Erasmus 2023-1-FR01-KA121-SCH-000119463 (mobilité STMG).
 - Délibération relative aux modalités de gestion des mobilités (étudiants et personnels de l'enseignement supérieur) pour le programme Erasmus 2023-1-FR01-KA131-HED-00113886 (mobilité BTS)

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de l'ensemble des 3 conventions relatives à Erasmus.

Mme JACOB précise que dans le cadre du projet Erasmus plusieurs voyages auront lieu avec des étudiants de BTS : 5 étudiants en BTS SAM en Espagne et 2 BTS COM en Espagne.

- Le Gestionnaire présente un projet de convention pour location d'un dispositif ballon sonde avec adhésion au CNES pour une expérience scientifique.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de la convention de location.

- Le Gestionnaire présente un projet de convention pour la mise à disposition de locaux dans l'enceinte du lycée pour une formation de la Fédération Française de Plongée.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de la convention de mise à

disposition des locaux.

- Le Gestionnaire présente un projet de convention avec la société « Le Producteur » pour un spectacle de 40mn d'activité Hip Hop lors de l'inauguration de la fresque murale artistique

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de la convention avec la société « Le Producteur ».

Sujet 2.3 Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2023

Le Gestionnaire fait état de l'encaissement d'une subvention forfaitaire de la Région dans le cadre d'une Dotation Complémentaire de Fonctionnement pour un montant de 74K€.

L'essentiel de ce montant sera affecté aux suppléments des dépenses énergétiques de l'année 2023.

Monsieur le Proviseur et le Gestionnaire remercient la Région Bretagne pour son engagement à couvrir les charges supplémentaires liées aux fluides.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2023.

Sujet 2.4 Délégation de signature au chef d'établissement par le Conseil d'Administration

Monsieur le Proviseur demande au CA de lui accorder une délégation de signature. En effet, afin de faciliter le fonctionnement de l'établissement et pour assurer la continuité du service et des missions, une délégation de signature semble nécessaire.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour accorder une délégation de signature au chef d'établissement du Lycée Bertrand d'Argentré de Vitré.

Sujet 2.5 Projet de Budget 2024 et rapport budgétaire

Monsieur le Proviseur fait une présentation générale de la construction d'un projet budgétaire pour l'établissement. Il précise les principes fondamentaux, les différentes sections de fonctionnement et les modalités d'application. Aussi, il précise que ce projet budgétaire concerne l'exercice 2024.

Le Gestionnaire retrace l'ensemble des postes et lignes budgétaires concernant les dépenses et les recettes de l'établissement.

Il précise une nouvelle fois les contraintes et l'impact des coûts des énergies sur ce projet budgétaire.

Le fonds de roulement du Lycée devrait retomber à 18 jours.

Les représentants des personnels et des parents d'élèves signalent qu'il était difficile en l'état de suivre la présentation budgétaire 2024 car les documents n'ont pas été communiqués aux membres du Conseil d'Administration et la présentation au vidéoprojecteur n'était pas totalement visible.

Vote à l'unanimité des 28 membres présents pour accepter le projet budgétaire 2024 de l'établissement.

Fin de la séance à 20h35.